



Délais d'effacement du casier

Par **premier_toaster**, le **18/07/2008** à **15:08**

Bonjour

Ayant fait une demande de carte professionnelle pour exercer la profession d'enseignant de la conduite, elle m'a été refusé pour cause d'une condamnation figurant a mon casier judiciaire. J'ai donc déposé une requete aupres du tribunal correctionnel pour effacement de mon casier qui doit etre jugée le 4 aout prochain.

Dans l'éventualité où cette requete aboutie (ce j'espere plus que tout) pourriez vous me donner un delai quand a l'effacement effectif de ma condamnation sur le B2 de facon a pouvoir reiterer ma demande de carte pro au plus vite.

D'avance merci. Jonathan

Par **jeetendra**, le **19/07/2008** à **10:07**

bonjour, tout dépend de la nature de l'infraction commise, de la peine prononcée, cordialement